

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/07/2019

2019-38

L'an deux mille dix-neuf, le 3 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Bernard AURISSET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. AURISSET Bernard, M. BERGERAS Christian, M. BERGERAS Roland, Mme COUTURE Marie-Louise, Mme DARAN Brigitte, Mme DESOLE BERGES Isabelle, M. GARAT Bernard, M. HAURET Olivier, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, Mme MERCATBIDE Valérie

Procuration :

M. MENDOZA Pierre donne pouvoir à M. HAURET Olivier

Etait absent :

M. HUSSON Christophe

Etaient excusés :

M. JOUANILLOU Serge, M. MENDOZA Pierre, Mme SALIOU Pascale

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme HIRSCHINGER Sandrine

Date de convocation
21/06/2019

Date d'affichage
05/07/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

03/07/2019

et publication du :

05/07/2019

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 07 octobre 2013, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 1%.

Il précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il propose donc de porter le taux de la taxe d'aménagement à 1.50%.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2020, le taux de la taxe d'aménagement à 1.50%.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LEDEUX

Le Maire,
RISSET

IX



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2019